

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 1 de 10
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article 146067/Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de l'article 146071/Extincteur ABF-Mousse avec tuyau 6 L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Extincteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG

Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51

Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Compr. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence: P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Effet narcotique en cas de doses élevées. charge par inhalation de la matière Sol

dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 2 de 10
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange avec propulseur.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Ammoniac, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution! Récipient sous pression. Assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 3 de 10
Langue: fr-CH

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.
En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Laver les parties contaminées avec de l'eau.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter coups, frottements et chocs. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de denrées alimentaires. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. température de stockage: max. 50 °C. Protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 20 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 67,5 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 1,25 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 10 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 34 mg/m³

Effets locaux

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 34 mg/m³

DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation: 50,6 mg/m³

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 67,5 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 4 de 10
Langue: fr-CH

PNEC: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:
PNEC eau (eau douce): 1 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,1 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 4 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 0,4 mg/kg
PNEC terre: 0,4 mg/kg
PNEC station d'épuration: 200 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
	Forme: Liquide dans récipient/conteneur
Couleur:	Aucune donnée disponible
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Le produit est ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	> 70 °C Dégagement de: Ammoniac
pH:	Non applicable
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 5 de 10
Langue: fr-CH

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter coups, frottements et chocs. Travaux de soudage interdits.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: > 70 °C Dégagement de: Ammoniac

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 6 de 10
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë de 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: Peau sèche; Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë de 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 256 - 284 mg/kg bw/24h (OECD 453, read across)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 1500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Sulfate d'ammonium: NOAEL Rat, par voie orale > 1500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:
Toxicité aiguë:
DL50 Rat, par voie orale 2410 mg/kg bw
DL50 Rat, dermique > 2764 mg/kg bw/24h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 7 de 10
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: Toxicité pour le poisson:
DL50: 1300 mg/L/83d
Toxicité pour les algues:
EC50: 53 mg/L/192h
Toxicité pour la daphnia:
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 100 mg/L/48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 05 = Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1044

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 1044, EXTINCTEURS
ADN: ONU 1044, Extincteur
IMDG, IATA-DGR: UN 1044, FIRE EXTINGUISHERS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 8 de 10
Langue: fr-CH

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 6A
IMDG: Class 2.2, Subrisk -
IATA-DGR: Class 2.2



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 20, Numéro ONU UN 1044
Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 225 594
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E0
Conditionnement - Instructions: P003
Conditionnement - Dispositions particulières: PP91
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP9
Code de restriction en tunnel: E
Remarques: ADR/RID: Ce n'est pas une matière dangereuse qui doit être sécurisée et emballée dans un emballage extérieur solide conformément à la disposition spéciale 594.

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 225 594
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E0
Équipement nécessaire: PP
Remarques: Ce n'est pas une matière dangereuse qui doit être sécurisée et emballée dans un emballage extérieur solide conformément à la disposition spéciale 594.

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-C, S-V
Dispositions particulières: 225
Quantités limitées: 120 mL
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P003
Conditionnement - Réglementations: PP91
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: Category A.
Propriétés et observations: Fire extinguishers, containing compressed or liquefied gases under pressure above 175 kPa for expelling fire-extinguishing contents.
Groupe de ségrégation: none

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 9 de 10
Langue: fr-CH

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Non-flamm. gas
Code de quantité exceptée:	E0
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Forbidden
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A19
Emergency Response Guide-Code (ERG):	2L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
0 % en poids

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
0,99 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2A = Gaz
Classe de risque pour le milieu aquatique:
1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 2A = Gaz

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:
Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail
Mise à jour d'ordre général

Créée: 16.8.2016

Service responsable de la fiche technique:
voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.1
Remplace la version: 3.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 17.2.2023

Page: 10 de 10
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- LEP: Limite d'exposition professionnelle
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- NOAEL: Dose sans effet nocif observé
- ONU: Organisation des Nations unies
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TLV: Valeur limite d'exposition
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.